



Dijon, le 3 novembre 2015

Monsieur le Préfet,

Le 24 septembre 2015, lors de la dernière commission plénière de la SRIAS Bourgogne, vous êtes intervenu en tant que préfigurateur en charge de la fusion de nos deux régions Bourgogne et Franche-Comté.

En premier lieu, vous nous avez rapporté que la fusion des deux régions a été votée au printemps et que son application serait effective au 1^{er} janvier 2016.

En réponse au contenu de notre déclaration liminaire, vous nous avez répondu qu'en tant que fonctionnaire d'État « *nous ne pouvons pas nous opposer à la loi et que nous devons y obéir* ».

Nous soumettre ou nous démettre en quelque sorte !

Nous vous avons rappelé que nous sommes des représentants du personnel élus et mandatés et que nous avons tout à fait le droit de nous exprimer dans cette instance, voire de nous opposer à des décisions que nous considérons contraires aux intérêts des agents que nous représentons.

En ce qui concerne les deux SRIAS, vous avez rappelé « *que celles-ci resteraient en l'état actuel au 1^{er} janvier 2016 mais qu'il n'y aura qu'un seul service administratif qui leur sera rattaché, celui du SGAR à Dijon qui sera probablement aussi le chef-lieu de cette nouvelle région* ».

De même, durant cette année de transition, vous considérez « *que les deux SRIAS doivent d'ores et déjà travailler à leur fusion prévue pour le 1^{er} janvier 2017. Différents matériels audiovisuels seraient mis à disposition des deux sites afin de limiter les déplacements* ». Vous considérez également « *à compter du 1^{er} janvier 2017, cette fusion comme effective relativement aux moyens et aux budgets puisque la réforme territoriale a été décidée dans un objectif de réduction des coûts de fonctionnement des services de l'État pour le bien de notre pays* ».

Bien évidemment, ce courrier représente l'exercice d'un droit d'expression de notre part car cette fusion soulève bien des interrogations sur le devenir de l'action sociale interministérielle telle que nous l'entendons.

Nous considérons qu'il est prématuré d'avancer sans tenir compte du cadrage national qui n'a pas encore défini complètement le futur contour des nouvelles SRIAS.

Nous vous rappelons également que nos mandats courent jusqu'en 2019 et que l'annonce de cette fusion ne saurait bouleverser ce calendrier.

Nous avons les plus fortes inquiétudes sur le maintien des budgets et des postes administratifs dédiés au fonctionnement de la SRIAS.

Que demandons-nous ?

- Aucune diminution des budgets des deux SRIAS Bourgogne et Franche-Comté.
- Que le temps consacré par le secrétariat de la SRIAS soit égal à au moins un ETP (actuellement 50% par région).
- Maintien de la représentation syndicale actuelle et des présidents des SRIAS jusqu'à la fin des mandats des représentants du personnel en 2019.
- Maintien de l'implantation actuelle de la représentation syndicale sur les deux sites.

A ce titre, nous sollicitons une audience afin d'évoquer ces différents points.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos sentiments dévoués à l'action sociale collective des personnels.

**LES REPRESENTANTS SYNDICAUX DE LA SRIAS BOURGOGNE
réunis ce jour**